



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 03 juin 2019, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **18** - Présents : **13** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **15**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – M. ECHARDOUR – B. LANDAIS – S. SOULARD – A. BLOTTIERE – G. LE ROYER – C. LANDAIS – V. LONGRAIS – M. CONNEAU – D. METAIRIE – S. SAINT-ELLIER – C. ALLAIN – MF. THELIER

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. RIGOUIN à S. SOULARD ; M. POUSSIER à J. RAILLARD

**Absent(s) excusé(s)** : D. MAILLARD, A. POMMIER et J. MOREAU

**Secrétaire de séance** : M. ECHARDOUR a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : à l'unanimité.

---

### ORDRE DU JOUR

20h00 : Présentation du chantier international de bénévoles par l'association CONCORDIA

#### **Affaires générales :**

- Organisation du service public – Fermeture de la mairie le samedi matin durant la période estivale

#### **Affaires financières :**

- Lotissement des Vallons – 3<sup>ème</sup> tranche – Mission de maîtrise d'œuvre - Choix
- Cession de terrains en bordure de la route départementale N°33
- Fonds de concours versé à Territoire d'énergie Mayenne – Rénovation éclairage public – Remplacement de 14 appareillages lampes par des leds place Victor Hugo
- Boucles de la Mayenne – Acceptation d'un don du Cyclo club

#### **Personnel :**

- Tableau des emplois et des effectifs – Modification du temps d'emploi de deux Adjoints d'animation

#### **Informations et questions diverses :**

Décisions municipales

**ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC  
FERMETURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

N° 2019-043

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux sur la période estivale, il paraît opportun de prévoir la fermeture de la mairie, le samedi matin, du 15 juillet au 31 août 2019 inclus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

De suspendre les permanences et par conséquent fermer la mairie le samedi matin sur la période allant du 15 juillet au 31 août 2019 inclus.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**LOTISSEMENT DES VALLONS – 3<sup>ème</sup> TRANCHE - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

N° 2019-044

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune.

Vu le projet d'extension du lotissement des Vallons,

Vu la proposition du bureau d'études « Plaine Etude » concernant l'extension urbaine du lotissement des Vallons pour une 3<sup>ème</sup> tranche,

Considérant que le bureau d'études associera les compétences du cabinet ZUBER, géomètre et de l'agence d'architecture A3 Architecture pour mener à bien ce projet d'extension,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

De retenir la proposition du bureau d'études « Plaine Etude » pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du lotissement des Vallons – 3<sup>ème</sup> tranche pour un montant de 17 755,00 € HT soit 21 306,00 € T.T.C. comprenant les honoraires du bureau d'études, de l'agence A3 Architecture et du cabinet ZUBER.

De souligner que l'offre du Maître d'œuvre pourra être complétée d'un dossier d'incidence eaux pluviales moyennant un coût supplémentaire de 2 750,00 € HT.

**ARTICLE 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**CESSION DE TERRAINS EN BORDURE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°33**

N° 2019-045

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant le procès-verbal de délimitation faisant état du changement de limite de propriété entre la Commune et le Département sur la route départementale n°33 reliant Lassay à Ambrières suite à la modification du tracé de cette route départementale,

Considérant le document d'arpentage et le plan de division réalisés par le cabinet KALIGEO, géomètres-experts fonciers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

#### ARTICLE 1

Décide la cession :

- 1) Parcelle cadastrée section 166 ZK n° 106 d'une contenance de 5a 31ca à l'indivision GRANDIN,
- 2) Parcelle cadastrée section 166 ZK n° 109 d'une contenance de 13a 27ca à l'indivision GRANDIN,
- 3) Parcelle cadastrée section 166 ZK n° 105 d'une contenance de 87ca à l'indivision GRANDIN,
- 4) Parcelle cadastrée section 166 ZK n° 108 d'une contenance de 84ca à l'indivision GRANDIN,
- 5) Parcelles cadastrées section 166 ZK n° 107 d'une contenance de 8a 35ca et section 166 ZK n° 104 d'une contenance de 2a 92ca à Monsieur et Madame LAMBERT Jean-Paul,
- 6) Parcelle cadastrée section 166 ZK d'une contenance de 52ca à Monsieur GRANDIN Patrick.

#### ARTICLE 2

Fixe le prix de vente à 6000,00 € l'hectare.

#### ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces ventes.

#### ARTICLE 4

Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par ces cessions seront à la charge des acquéreurs.

#### Article 5

Charge la SCP AURIAU et RAYMOND-PIRON d'établir les actes notariés correspondants.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FINANCES – FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE D'ENERGIE -  
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DE 14 APPAREILLAGES LAMPES PAR DES LEDS  
PLACE VICTOR HUGO**

N° 2019-046

Rapporteur : M. RIGOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L.2321-2 27°,28° et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Vu l'avant-projet sommaire réalisé par Territoire d'énergie Mayenne relatif à l'éclairage public place Victor Hugo à Lassay-les-Châteaux,

Considérant que pour réaliser ce projet, la Commune peut confier le mandat à Territoire d'énergie Mayenne tout en prenant à sa charge une participation au travers d'un fonds de concours.

Considérant l'estimation financière :

#### EP-19-021-2018

Désignation	Estimation H.T. des travaux	Frais Moe 4%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne	Participation de la Commune (75% des travaux + Moe)
<b>Eclairage public</b>	7 647,07	305,88	1 605,88	6 041,19

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

De mandater Territoire d'énergie Mayenne pour réaliser les travaux objet de la présente délibération et d'accepter le principe de participer financièrement à ces travaux, au travers d'un fonds de concours qui sera inscrit au budget général de la Commune.

De retenir l'estimation financière, ci-dessus, pour le projet de rénovation d'éclairage public place Victor Hugo.

#### ARTICLE 2

De retenir que la participation de la Commune sera ventilée en 204-204158 en section d'investissement, au titre d'un fonds de concours à Territoire d'énergie Mayenne.

De retenir que l'estimation reste conditionnée au choix des fournitures par la Commune.

De retenir que le solde de la participation sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De s'engager à ce que ces sommes soient inscrites en dépenses d'investissement du budget général 2019 et amorties l'année suivant la réception des travaux sur une durée de 15 ans (biens immobiliers).

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### BOUCLES DE LA MAYENNE 2019 - ACCEPTATION D'UN DON DU CYCLO CLUB

**N° 2019-047**

**Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2241-1 relatif à l'acceptation par le Conseil municipal des dons et legs faits à la Commune.

Considérant que dans le cadre de l'arrivée de la manifestation cycliste des Boucles de la Mayenne le 08 juin 2019, certaines personnes morales ou physiques de droit privé, ou des associations ont décidé de participer, sous la forme de dons, à l'élaboration d'une plaquette d'information spécifique et à l'organisation matérielle de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE UNIQUE

D'accepter le don de l'association du cyclo club d'un montant de 1623,36 €.

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

### PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – MODIFICATION DU TEMPS D'EMPLOI

**N° 2019-048**

**Rapporteur : J. RAILLARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-005 du 14 janvier 2019 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant le besoin au service enfance, il convient de modifier le temps d'emploi d'agents au grade d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### ARTICLE 1

De modifier le temps d'emploi de deux agents au grade d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 26 août 2019.

#### ARTICLE 2

De modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	Attaché territorial	A	1	35h00
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	2	35h00
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	35h00 20h56 18h10 11h02
	Adjoint d'animation	C	1	26h16
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien	Technicien principal de 1ère classe	B	1	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	35h00
				32h25
				32h00
Adjoint technique	C	7	26h50 20h00 35h00 35h00 35h00 31h30 23h20 18h00 12h55	
<b>NON-TITULAIRES</b>				
<b>TEMPORAIRES</b>				
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1ère classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	2	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	14h00
<b>APPRENTIS</b>				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

<b>FINANCES – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2019-01</b>
---------------------------------------------------------------------

N° 2019-049

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la délibération n° 2019-025 du Conseil municipal, en date du 8 avril 2019, relative à l'adoption du budget primitif de la Commune,

Considérant les devis transmis par Territoire d'Energie au cours du mois d'avril et la facture de Territoire d'Energie 53 concernant les travaux EF/EP rue d'Ambrières et rue des Tilleuls, dont le montant n'est pas inscrit au BP 2019,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2019 en conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

De modifier le budget général comme suit :

BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°2019-01					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
			2151- Réseaux de voirie	-93 358,05	
			2041582 - Bâtiments et installations	93 358,05	
Total de la DM	0,00	0,00	Total de la DM	0,00	0,00
BP 2019	3 039 789,83	3 039 789,83	BP 2019	1733 142,78	1733 142,78
Cumul des DM antérieures	0,00	0,00	Cumul des DM antérieures	0,00	0,00
DM techniques	0,00	0,00	DM techniques	0,00	0,00
<b>Total budget</b>	<b>3 039 789,83</b>	<b>3 039 789,83</b>	<b>Total budget</b>	<b>1 733 142,78</b>	<b>1 733 142,78</b>

Vote : Pour : unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Concessions dans les cimetières :

Cimetière de Lassay : Réouverture de deux concessions.

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
03 mai	16Bis rue d'Ambrières Lassay-les-Châteaux	AC n° 510	72 m <sup>2</sup>	Renonciation
	18 rue Saint-Sauveur Lassay-les-Châteaux	AC n° 535	168 m <sup>2</sup>	Renonciation
	10 rue de Housse Lassay-les-Châteaux	AC n° 444	423 m <sup>2</sup>	Renonciation
	4 rue de la Croix de Pierre – Niort-la-Fontaine Lassay-les-Châteaux	166 B n° 648, 655, 1009, 1010, 1011 et 1012	1182 m <sup>2</sup>	Renonciation
	16 T rue Jean Mermoz Lassay-les-Châteaux	AC n° 478 et 480	334 m <sup>2</sup>	Renonciation

► **Permanences des élus :**

- Samedi 08 juin : André BLOTTIERE
- Samedi 15 juin : Benoît LANDAIS
- Samedi 22 juin : S. SOULARD
- Samedi 29 juin : M. ECHARDOUR

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 20h30

Fin de séance à 22h00

N° DELIBERATION	OBJET
2019-043	ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC - FERMETURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN DURANT LA PERIODE ESTIVALE
2019-044	LOTISSEMENT DES VALLONS - 3EME TRANCHE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
2019-045	CESSION DE TERRAINS EN BORDURE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°33
2019-046	FINANCES - FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE D'ENERGIE - RÉNOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DE 14 APPAREILLAGES LAMPES PAR DES LEDS PLACE VICTOR HUGO
2019-047	BOUCLES DE LA MAYENNE 2019 - ACCEPTATION D'UN DON DU CYCLO CLUB
2019-048	PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MODIFICATION DU TEMPS D'EMPLOI
2019-049	FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2019-01

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
ECHARDOUR Muriel	x	
LANDAIS Benoît	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel		S. SOULARD
BLOTTIÈRE André	x	
LE ROYER Gérard	x	
LANDAIS Chantal	x	
LONGRAIS Valérie	x	
POUSSIÉ Martine		J. RAILLARD
MAILLARD Delphine		
CONNEAU Marie	x	
METAIRIE Daniel	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
ALLAIN Constant	x	
THELIER Marie-France	x	
POMMIER Alain		
MOREAU Joseph		